

**COMMUNE DE LANOUILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers :

en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 14 (1 pv)

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie  
sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

PRESENTS : BOULANGER Jean-Christophe PERETTI Martine  
POUQUET Alain POLTORAK Jacqueline  
MERILLOU Stéphane GAY Françoise  
MAILLER Nathalie COUSTY Thibault  
COMBROUX Philippe PEYRAMAURE Yvette  
DELAGÉ Jacques FEURPRIER Céline  
BARJOU Eva formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : FOREST Guy, CUBERTAFON Jean-Pierre donne pouvoir à F.GAY

**FONDS DE CONCOURS A L'EPCI : aménagement du trottoir Rue du Périgord**

Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord n° CC-DC-2021-001 du 11/03/2021 "Adoption du pacte de gouvernance"

Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord n° CC-DC-2025088 du 18/12/2025 adoptant le " Plan de financement de travaux de création d'un accès sur trottoir Rue du Périgord – commune de Lanouaille"

Considérant les termes du pacte de gouvernance adopté : "Elles (les communes) seront amenées à partager à parts égales avec l'EPCI, l'autofinancement nécessaire à la réalisation d'un investissement, une fois déduites les subventions obtenues".

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes sont appelées au financement des travaux d'investissement réalisés par la Communauté de communes les concernant selon les modalités prévues dans le pacte de gouvernance.

Il expose qu'il est nécessaire d'agrandir un accès sur trottoir Rue du Périgord à Lanouaille pour l'entreprise Ren'Auvézère pour faciliter l'accès aux livraisons.

Vu le plan de financement de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux	2 986 €	Fonds de concours Commune de Lanouaille	1 493 €
		Autofinancement CCILAP	1 493 €
TOTAL HT	2 986 €	TOTAL HT	2 986 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- le versement d'un fonds de concours à l'EPCI pour le financement de l'opération, à hauteur 1 493 €

Le Maire,  
Jean-Christophe BOULANGER

Le secrétaire de séance,  
Eva BARJOU

